



Fondation Agnodice

## Elèves transgenres

---

# Guide de bonnes pratiques

lors d'une transition  
de genre dans un  
établissement scolaire  
et de formation

## Sommaire

<b>1<sup>re</sup> PARTIE - COMPRENDRE</b>	<b>5</b>
LES JEUNES TRANS* ET L'ÉCOLE	
<b>La Fondation Agnodice</b>	<b>6</b>
Son action pour et avec les jeunes trans*	
<b>Glossaire</b>	<b>7</b>
<b>1. Qui sont les jeunes trans* ?</b>	<b>8</b>
<b>2. Intervenir pour diminuer les vulnérabilités</b>	<b>10</b>
<b>3. Pertinence d'un accompagnement précoce</b>	<b>12</b>
<hr/>	
<b>2<sup>e</sup> PARTIE – LES BONNES PRATIQUES</b>	<b>13</b>
FAIRE RECULER LA DISCRIMINATION	
<b>1. Comment reconnaître un ou une élève transgenre ?</b>	<b>14</b>
<b>2. Plan d'accompagnement en milieu scolaire</b>	<b>16</b>
<b>3. Vers une école intégrative de la diversité de genre</b>	<b>20</b>
<hr/>	
<b>ANNEXES</b>	<b>21</b>
<b>1. Questions-Réponses (FAQ)</b>	<b>22</b>
<b>2. Références pour les jeunes trans*</b>	<b>26</b>



## 1<sup>re</sup> PARTIE - COMPRENDRE LES JEUNES TRANS\* ET L'ÉCOLE

L'éducation est un droit fondamental pour tous. La qualité de l'environnement scolaire joue pour chaque élève un rôle essentiel qui, au-delà de sa réussite scolaire, va influencer sur ses perspectives d'insertion sociale, professionnelle et même affective. L'école est aussi le lieu principal de découverte, de confrontation et d'ajustement avec la diversité humaine. A l'opposé, un environnement défavorable entraînera un taux d'échec plus important que lorsque l'environnement scolaire est équilibré et adapté pour le bien-être des étudiant-e-s (*Dreeben, 2000*).

Ce guide propose aux professionnel-le-s des établissements scolaires de Suisse romande quelques clés de compréhension et des lignes de bonnes pratiques visant à assurer aux élèves trans\* (ou transgenres, cf. glossaire) un environnement scolaire sûr et accueillant la diversité de genre.

La poursuite de cet objectif est un devoir fondamental puisque la Suisse s'est engagée, en 2010 auprès du Conseil de l'Europe, à promouvoir à l'école le respect et la tolérance de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (*CM/Rec(2010)05, par. 32*). Ceci est cohérent aussi avec l'esprit de la déclaration des droits de l'Homme, de la Convention des droits de l'enfant et de la Constitution Fédérale. De même, certaines lois cantonales, telles que la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (*LEO*) pour Vaud ou certains codes de déontologie (ex. *LCH 2008*), soulignent le devoir de lutter contre les discriminations, tant de la part des enseignant-e-s que des élèves, et incluent parfois spécifiquement l'égalité des sexes et des orientations sexuelles.

## La Fondation Agnodice Son action pour et avec les jeunes trans\*

Depuis plus de 10 ans, la Fondation Agnodice défend les droits des personnes trans\*, notamment par un meilleur accès à la santé pour les transitions médicalisées. Elle a sensibilisé ou formé des centaines de professionnel-le-s des domaines de la santé, du social et de l'enseignement.

Fin 2016, la Fondation a orienté son action sur la situation des jeunes trans\* de moins de 16 ans. Elle intervient de manière systématique et multidisciplinaire pour le respect de l'autodétermination identitaire de l'enfant ou de l'adolescent-e, dans une perspective trans-affirmative (c'est-à-dire qui affirme la légitimité d'être trans\*, en tant que composante de la diversité humaine).

Les premiers enjeux se jouent dans la sphère privée. Nous accompagnons donc les jeunes d'abord dans leur cheminement individuel, en collaboration avec les parents, dès que possible et aussi loin que possible. En effet, informer des différentes démarches et disposer d'un environnement familial soutenant est essentiel avant de pouvoir élargir le champ d'action.

Parallèlement, nous conseillons les jeunes et leurs parents dans la mise en place d'un soutien médical et psychologique compétent et expérimenté, approprié à l'âge, aux besoins et à la demande de chaque jeune. Celui-ci peut comprendre, du plus fréquent au plus spécifique : médecin pédiatre, pédopsychiatre ou/et psychologue, médecin spécialiste en endocrinologie, médecin spécialiste en chirurgie plastique.

Idéalement (ce n'est pas toujours le cas), l'enfant ou l'adolescent-e dispose alors d'un réseau familial et médical solide. Si la demande et le besoin se confirment, la

Fondation l'accompagne alors dans son changement de genre social, notamment en milieu scolaire et/ou socio-professionnel.

Dans ce cadre, la fondation poursuit alors trois objectifs :

- **Soutenir le ou la jeune trans\* et faciliter son inclusion scolaire dans son nouveau genre social**
- **Donner une information complète à la direction scolaire et l'équipe éducative concernées. Répondre à leurs besoins et faciliter le lien avec les réseaux thérapeutique et familial.**
- **Sensibiliser les élèves à la diversité du genre et faciliter l'émergence d'un réseau d'alliés**

Après 10 ans de pratique des transitions de genre dans les écoles romandes, nous constatons une demande croissante de la part des professionnel-le-s de l'éducation pour une formation spécifique et des outils pratiques leur permettant de mieux inclure les élèves trans\*, de moins en moins rares. Ce manuel aspire à leur répondre.

Savoir de quoi et de qui l'on parle ...  
pour ne pas blesser l'autre

## Glossaire

*Les questions de genre étant en pleine et constante évolution, ce court glossaire ne prétend pas rendre compte de toute leur complexité. Néanmoins, il aidera le ou la professionnel-le à utiliser le terme correct, c'est-à-dire celui qui non seulement ne blessera pas la personne concernée, mais qui confirmera la confiance.*

**Sexe :** ensemble des caractéristiques biologiques et physiologiques qui font qu'une personne est considérée médicalement comme femelle, mâle ou intersexuée.

**Sexe d'assignation :** après constatation du sexe par le médecin, l'enfant est assigné F ou M à l'état civil. Les personnes trans\* peuvent être réassignées différemment à l'issue de leur transition.

**Identité de genre :** la conviction psychique profonde d'être un homme, une femme, ou entre les deux, ou ni l'un ni l'autre (fluidité de genre). Elle peut être alignée ou indépendante du sexe.

**Expression de genre :** adoption par une personne de comportements, d'attributs ou de rôles socialement définis comme féminins, masculins ou androgynes (selon les normes en vigueur dans une société donnée à un moment donné).

**Une personne trans\* :** une personne qui ne se reconnaît pas dans le sexe qui lui a été assigné à la naissance. Elle peut souhaiter ou non entamer une transition, c'est-à-dire une évolution sociale et/ou physique lui permettant de faire plus ou moins concorder son identité de genre avec son insertion sociale et son apparence physique. Le terme trans\* recouvre tout un ensemble de réalités très diverses que les personnes concernées peuvent désigner par une multitude de termes.

Le mot trans\* est un terme générique regroupant les personnes transsexuées, transidentitaires, queer, non-binaires et transgenres. De nombreuses personnes trans\* refusent d'utiliser le terme transsexuel-le, estimant que l'identité de genre n'a rien à voir avec la sexualité.

**Coming-out :** le dévoilement à d'autres d'une identité de genre atypique ou d'une orientation sexuelle minoritaire. Ce processus fait suite à un moment difficile de prise de conscience. Il est souvent une période d'intenses questionnements et de grande vulnérabilité.

**Dysphorie de genre :** désigne la souffrance psychique et sociale découlant de la contrainte à vivre dans un rôle social en contradiction avec son genre.

**Transition :** période d'évolution physique, psychologique et sociale durant laquelle une personne trans\* chemine de son genre assigné à la naissance vers une nouvelle expression de genre, plus concordante avec son identité de genre ressentie.

**Transphobie :** ensemble des préjugés et discriminations dont sont victimes les personnes trans\*. La transphobie mène à la violence mais ne saurait l'excuser. Elle s'exprime souvent de manière d'autant plus violente que l'expression de genre est non-binaire ou androgyne.

# 1. Qui sont les jeunes trans\* ?

## 1.1 Combien sont les jeunes trans\* ?

La question des enfants et adolescent-e-s trans\* que l'on imaginait rare semble en fait largement plus répandue. Les recherches actuelles estiment sa prévalence chez les jeunes entre 0.17% et 1,3 % (Clark et al. 2014, Reisner et al. 2015). La place médiatique et l'augmentation de l'accessibilité de l'information via internet ne sont probablement pas étrangères à l'augmentation récente de demandes rapportée par les cliniciens et les établissements scolaires. Parallèlement, une recrudescence de publications scientifiques sur les besoins des enfants et des jeunes trans\* permet de documenter l'efficacité des interventions sociales et médicales. Si des controverses subsistent encore, une perspective pragmatique s'impose pour garantir à ces enfants et à leur famille le développement le plus favorable possible.

## 1.2 A quel âge, et comment, se développe le sentiment d'être trans\* ?

Les parcours de vie des jeunes trans\* sont diversifiés mais le décalage entre l'identité de genre de l'enfant et son sexe assigné émerge généralement très jeune, bien avant l'orientation sexuelle. Les études menées chez l'adulte (Kennedy, 2009) montrent que les enfants trans\* et leur entourage peuvent en prendre conscience dès 3 ans, le pic de prise de conscience étant à 5 ans, et la moyenne s'établissant autour de 8 ans. C'est pourquoi la reconnaissance, le soutien et l'accompagnement précoces constituent un enjeu systémique impliquant la famille, le pédiatre et l'école.

Il faut cependant faire une distinction entre la « dysphorie de genre », où l'enfant manifeste une conviction forte d'appartenir au sexe opposé et une souffrance qui ne s'apaise qu'avec une transition sociale (partielle ou totale), et le « non-conformisme de genre » où l'enfant manifeste plutôt des comportements « non conformes » aux codes de son genre, ne rejette pas forcément l'appartenance à son sexe, et ne demande pas de changement de genre social. Par exemple, certains garçons peuvent porter du vernis à ongles quotidiennement ou un vêtement féminin certains jours sans pour autant avoir une identité transgenre.

## 1.3 A quel âge survient le coming-out ?

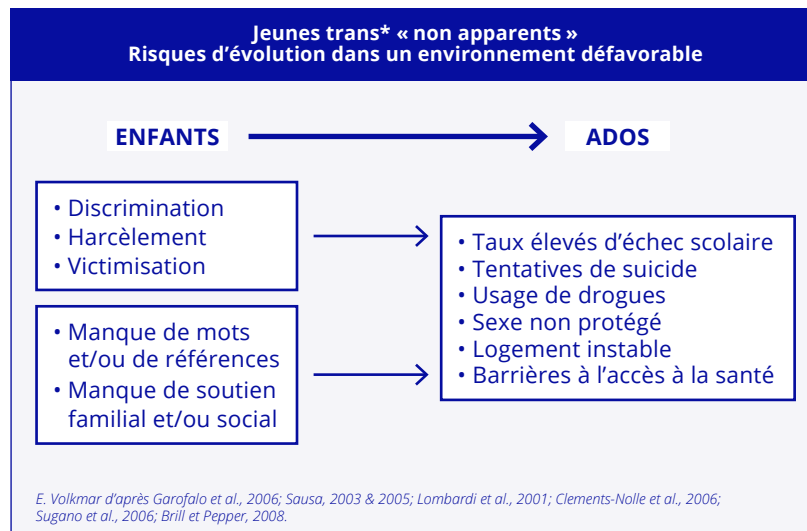
Par contre, le moment de la révélation à l'entourage est généralement plus tardif, autour des 17 ans (Olson et al. 2015). Il est primordial de

différencier compréhension et expression. Si la plupart de ces jeunes savent qu'ils sont différents dans leur genre, ils ne l'expriment pas toujours. En effet, dès l'âge préscolaire, les enfants comprennent les stéréotypes de genre et la pression à s'y conformer, et tous ne ressentent pas leur différence de la même façon, ni n'ont la même envie, ou la même possibilité, de l'exprimer. Beaucoup auront peur d'être rejetés ou menacés.

Vivre dans le secret a des conséquences psychologiques et relationnelles en termes d'isolement et d'estime de soi. Dans ces situations, c'est souvent au moment de la puberté que le jeune est perçu par son entourage comme développant des comportements à risque, dépression, comportements autodestructeurs et agressivité, qui ne prendront sens que lorsqu'il pourra exprimer son malaise face à son corps et son genre assigné.

Durant toute la période entre la prise de conscience personnelle de leur identité et leur coming-out, les jeunes trans\* ou en questionnement identitaire sont dits « non-apparents ». Ils luttent seuls avec leurs ressentis et émotions parfois sans pouvoir y mettre des mots.

Il est primordial de favoriser un contexte de reconnaissance et de soutien afin de pouvoir palier aux problèmes et aux risques qui s'accroissent avec la puberté et l'adolescence comme illustré ci-dessous.



## 2. Intervenir pour diminuer les vulnérabilités

*Les besoins, vulnérabilités et enjeux des jeunes trans\* sont désormais bien documentés et la compréhension des causes des vulnérabilités a changé.*

Il est devenu évident que les expériences négatives liées à la discrimination, à l'invisibilité et au harcèlement scolaire sont les facteurs qui induisent les souffrances psychiques et relationnelles de ces jeunes, et non pas leur identité de genre ou leur comportement différent.

### 2.1 Le harcèlement et la violence

Si le harcèlement, les insultes et la violence sont fréquents pour tous les jeunes LGBT (lesbienne, gay, bi, trans\*), il a été démontré que plus un jeune est non conforme dans son genre, plus il est susceptible de subir de la violence, de la cyberintimidation et des abus dans le contexte scolaire (*Mitchell et al, 2013 ; Johnson et al 2014*).

Tous les jeunes trans\* y sont à risque mais les « non apparents » présentent le plus haut risque de harcèlement verbal et physique du fait que leur manque de mots pour se définir par rapport aux autres et leur fréquent isolement en font des cibles faciles.

Une étude nationale canadienne (*Taylor et al. 2011*) a montré un taux de harcèlement verbal envers les jeunes trans\* (de 12 à 18 ans) de 68.2%. Le harcèlement physique et sexuel s'élève à 25%.

Heureusement, la sensibilisation à la réalité des jeunes trans\* menée par des professionnel-le-s, autant auprès des adultes de l'école que des élèves côtoyant le ou la jeune trans\*, amène à une forte diminution de ce taux de harcèlement.

### 2.2 Les difficultés psychologiques

De nombreux travaux récents montrent que les jeunes trans\* ne se sentent pas en sécurité à l'école. Ceci a été associé aux idéations suicidaires et tentatives de suicide effectives (respectivement 70% et 34% chez les 12-17 ans), à la détresse psychologique, à la dépression et aux échecs scolaires (*Raymond et al. 2015 ; Pullen Sansfaçon 2015*).

L'importance d'une reconnaissance précoce et d'un accompagnement sur plusieurs niveaux sont donc primordiaux pour réduire les difficultés psychiques et les tentatives de suicide. En effet, avec un accompagnement approprié, le taux de suicide est réduit par 20 et le fonctionnement

psychologique des jeunes trans\* soutenus est meilleur (*De Vries A.L.C et al, 2009*).

En l'absence d'intervention, ces expériences négatives, en fonction de leur intensité, auraient des répercussions à l'âge adulte, tant sur la santé mentale que sur l'avenir professionnel et économique (*Torres et al, 2015*).

Le mieux-être du-de la jeune sera donc évidemment le but principal d'une intervention en milieu scolaire, d'un coming-out social ou d'un changement de genre à l'école.

### 2.3 Les dangers de la divulgation par accident ... ou par ignorance

Le coming-out est un processus intime et personnel qui n'est bénéfique au jeune élève trans\* que s'il l'a librement choisi et s'il l'exerce auprès d'une personne ou d'un groupe de confiance qui est capable de recevoir cette révélation avec bienveillance.

Il est donc inacceptable et maltraitant « d'outter » une personne trans\* c'est-à-dire de révéler à d'autres, qu'elle n'a pas choisis, cet aspect intime de son identité. De la part d'un-e professionnel-le de l'école, cela constitue une violation de la sphère privée, contraire à la loi et à l'éthique.

Seuls les professionnel-le-s de l'école en contact régulier avec l'élève doivent être mis au courant, et seulement dans la mesure où cette démarche a été validée par l'élève et/ou ses parents.

### 3. Pertinence d'un accompagnement précoce

La prise en charge, autant sur un plan social que familial et psychique, est donc primordiale pour ces jeunes. Le contexte scolaire constitue un espace de socialisation et de construction de soi au travers des interactions avec les pairs. C'est pourquoi il est très important d'accompagner les jeunes trans\* au cœur de leur transition sociale, scolaire. Grâce à ce soutien, le ou la jeune pourra vivre une socialisation normale et accéder à un mieux-être de manière générale.

Pour les jeunes trans\*, une intervention précoce et sur différents niveaux nous paraît donc essentielle pour pallier aux difficultés présentées précédemment.

En milieu scolaire, la Fondation Agnodice est le partenaire reconnu du DFJC/SESAF/Unité PSPS pour le canton de Vaud, et du DIP pour le canton de Genève. La Fondation intervient aussi à la demande dans d'autres cantons romands. Nous posons d'abord les bases de la collaboration avec la direction de l'établissement concerné avant d'offrir un moment de sensibilisation et d'échange avec le corps enseignant et de finalement intervenir directement auprès de la ou des classes de l'élève trans\*.

Dans notre pratique au sein des établissements d'enseignement obligatoire ou professionnel de Suisse romande, les interventions auprès des enseignant-e-s et des élèves permettent une meilleure compréhension du vécu de l'élève, une meilleure intégration dans le groupe avec ses camarades. L'élève concerné-e rapporte parfois même un mouvement de soutien actif de la part de la classe principale et, en tout cas, un mieux-être significatif. Ultimement, cette reconnaissance et la protection qui va avec de la part des établissements, des enseignant-e-s et des pairs permettent une évolution plus favorable de la scolarité. Nous observons fréquemment une augmentation de la moyenne des notes et de la réussite scolaire et professionnelle. La définition de leur avenir professionnel est ainsi améliorée, de même que l'insertion au sein des institutions et de la société en général.

## 2<sup>e</sup> PARTIE – LES BONNES PRATIQUES FAIRE RECULER LA DISCRIMINATION

# 1. Comment reconnaître un ou une élève transgenre ?

La reconnaissance d'un-e élève trans\* ou en questionnement vise à intervenir précocement dans une optique de prévention et de soutien.

L'élève peut manifester un ou plusieurs des comportements ci-dessous, exprimant sa « dysphorie » (son mal-être, sa souffrance) liée à l'obligation de fonctionner dans le rôle social correspondant à son sexe d'assignation plutôt qu'à son genre. Chaque membre de l'équipe professionnelle (enseignant, médiateur ou médiatrice, infirmier ou infirmière scolaire, etc.) peut être amené à remarquer de tels signes.

- Sentiment d'être différent-e, qui ne peut pas être exprimé par des mots ou catégorisé
- Intérêts et comportements de jeu non conformes au sexe en tant qu'enfant/adolescent-e
- Signes cosmétiques du genre de préférence: coupe de cheveux, ongles faits, épilation, seins comprimés
- Codes vestimentaires du genre de préférence
- Signes de brimades, de harcèlement ou de violences de la part d'autres élèves
- Conflits avec l'entourage familial en raison de comportements non conformes au sexe
- Retrait social dans un monde imaginaire, isolement
- Restriction des pensées à la problématique de l'identité de genre
- Crises de puberté (allant jusqu'à des troubles psychiatriques nécessitant un traitement)
- Anxiété, angoisses, dépression, absence de libido, somatisations
- Haine de son corps et des caractéristiques du sexe de naissance (pouvant mener jusqu'à l'automutilation)
- Comportement anorexique passager dont l'objectif est de conserver des caractéristiques physiques asexuées
- Signes somatiques de prise d'hormones freelance : début de développement mammaire chez un garçon biologique, début de mue ou accroissement de pilosité chez une fille biologique
- Tentative de suicide

Ces signes ne sont qu'indicatifs car il faut garder à l'esprit que tout élève peut être transgenre, même sans aucun signe extérieur, et que certains de ces signes peuvent avoir de toutes autres significations.

Enfin, il est important de ne pas présupposer de la transidentité d'un-e élève, ne pas « coller une étiquette ». Lorsqu'un élève ne correspond pas aux « normes » de genre et qu'il semble en souffrance, il convient de donner des signes d'ouverture, de travailler sur les stéréotypes et le respect de la diversité tout en respectant son éventuel choix de ne pas en parler ou d'en parler en son temps. Se reporter à cet égard au mémento DIGOS, publié en 2015 par le DFJC du canton de Vaud, riche en conseils sur la posture et la pratique professionnelles pour tou-te-s les intervenant-e-s. Il peut être téléchargé sous : [www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/diversite/diversite-dorientation-sexuelle-et-de-genre](http://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/diversite/diversite-dorientation-sexuelle-et-de-genre)

## Cinq bonnes pratiques

**1. Ecouter sans jugement :** si un-e élève s'ouvre à vous, ne minimisez pas et ne faites pas pression pour qu'il ou elle se définisse dans une catégorie précise.

**2. Garantir la confidentialité** des informations transmises (sauf violence des autres ou auto-infligée).

**3. Poser des questions ouvertes,** par exemple, « Comment est-ce que tu te perçois ? ».

**4. Mettre en lien :** essayez de comprendre si d'autres sont au courant (parents, fratrie, camarades de classe, ...), encouragez l'élève à s'ouvrir à ses proches et faites le point régulièrement.

**5. Proposer un appui :** si l'élève n'ose pas en parler à ses proches, donnez-lui les coordonnées de la Fondation Agnodice qui pourra le ou la soutenir, l'accompagner et lui faire rencontrer d'autres jeunes dans sa situation.

Dans tous les cas, si vous hésitez sur la marche à suivre, vous pouvez prendre conseil auprès de la personne ressource de votre établissement s'il y en a une, ou auprès de la **Fondation Agnodice** en toute confidentialité, même anonymement si vous le souhaitez.



## 2. Plan d'accompagnement en milieu scolaire

### 2.1 Les bases de l'accompagnement en Suisse romande

Dans les écoles romandes, nous suivons trois principes clés lors de nos interventions : informer, échanger, et expliquer/dédramatiser.

L'information est la pierre angulaire des discussions, elle permet à la Fondation Agnodice d'amener l'apport théorique sur la thématique trans\* indispensable aux différents professionnel-le-s, aux élèves et même aux jeunes concerné-e-s.

L'échange permet de soulever toutes les questions que se posent chacun-e et de favoriser la compréhension d'informations qui paraissent encore floues, déstabilisantes ou erronées.

Finalement, il est important d'expliquer, de dédramatiser la situation pour éviter certaines dérives, comme une sur-focalisation sur l'élève, qui pourraient entraver son évolution personnelle, scolaire ou sociale.

Il convient de rappeler que les objectifs prioritaires de ces accompagnements scolaires visent le mieux-être de l'élève, la diminution des facteurs de vulnérabilité, et la réussite scolaire et professionnelle. Il s'agit aussi bien sûr de permettre aux professionnel-le-s de prévenir les violences pouvant découler de la situation, d'identifier précocement les signes de harcèlement et d'endiguer tout comportement hostile ou violent.

Le modèle présenté ci-dessous est modulable au cas par cas. Il doit être discuté et adapté avant toute utilisation en fonction de l'établissement scolaire et de ses ressources internes, de l'âge de l'élève concerné ainsi que du degré scolaire (primaire, secondaire, post-obligatoire).

### 2.2 Accompagner un changement de genre à l'école - Étape par étape

L'élève énonce sa volonté de changement de genre à l'école. La demande vient toujours de l'élève. La Fondation Agnodice est sollicitée par l'élève ou, surtout lorsqu'il s'agit d'un jeune enfant, par ses parents ou par les professionnel-le-s de l'établissement scolaire. Un ou plusieurs entretiens permettent de définir les besoins, les souhaits du jeune ou de la jeune concerné-e avant toute intervention et de définir avec lui/elle la démarche souhaitée. Pour s'assurer de son consentement éclairé, les risques du changement de genre doivent lui être connus, compris et acceptés.

#### 1<sup>RE</sup> SÉANCE : LA DIRECTION POSE LE CADRE

La première étape est la prise de contact avec la direction de l'établissement scolaire. Ce contact peut être établi aussi bien par l'intervenant-e de la Fondation Agnodice, que par les parents du ou de la jeune concerné-e ou même par un-e professionnel-le (infirmier ou infirmière scolaire, médiateur ou médiatrice, etc.) de l'établissement scolaire. Une date est alors fixée pour une rencontre avec la direction de l'établissement. Lors de cet entretien sont idéalement présents l'élève concerné-e, ses parents, un-e intervenant-e de la Fondation Agnodice, le-la directeur-trice, le-la doyen-ne, et tous membres jugés importants, par exemple infirmier ou infirmière scolaire, médiateur ou médiatrice, membres de l'Unité PSPS ou du DIP, ...

Ce premier échange permet d'atteindre les objectifs suivants :

#### a. Prendre connaissance des informations de base

Dans quelle optique s'inscrit la démarche de l'élève ? Pourquoi le changement de genre social est-il important dans l'instant présent ? Quels sont les objectifs poursuivis, quelles sont les implications concrètes et quelles sont les étapes du processus après cet entretien ? Quelles sont ses préférences en termes de prénom, de genre, de date et de méthode de changement, etc.

#### b. Préciser les aspects logistiques pour minimiser les risques

Toutes les questions logistiques inhérentes à l'établissement scolaire sont travaillées dans le détail afin de permettre à l'élève trans\* de se sentir en sécurité dans sa transition. Il s'agit par exemple de l'utilisation des toilettes (celles des élèves, ou d'autres plus privatives), de la mise à disposition d'un local externe pour faire office de vestiaire de sport, des dortoirs pour des sorties scolaires, etc.

Nous recommandons d'appeler toujours l'élève trans\* par le prénom d'usage de son choix et d'utiliser les pronoms correspondant à son genre de préférence, que ce soit en sa présence ou en son absence, et qu'il s'agisse du corps enseignant ou des élèves.

#### c. Élaborer la suite du plan d'intervention

Prévoir la méthodologie et les dates des interventions : celle auprès des enseignant-e-s, puis celle(s) auprès des élèves. Établir un planing des interventions en fonction des différentes classes dans lesquelles l'élève est inscrit (mathématique, français, allemand, ...) soit sur 2-3 jours à la suite, soit sur une journée.

**d. Présenter un budget prévisionnel de la part de la Fondation Agnodice**

Elle soumet un devis précisant la durée et le coût de ses différentes interventions. Il peut être pris en charge, dans le canton de Vaud par l'Unité PSPS, dans le canton de Genève par le DIP.

**e. Accord formel de la direction**

Cet accord peut se faire sous forme écrite ou orale, il permet de sceller la collaboration entre l'établissement et son équipe, la Fondation Agnodice et l'élève concerné-e et sa famille.

**2<sup>E</sup> SÉANCE : L'INTERVENTION AUPRÈS DU CORPS ENSEIGNANT**

Cette intervention se déroule sur une période d'une heure environ, selon le nombre de questions. Elle comprend une présentation générale de la thématique trans\* et de l'accompagnement scolaire qui va être effectué au sein de l'établissement en faveur de l'élève concerné-e. Un moment d'échange est prévu ensuite pour permettre aux participants d'exprimer toutes leurs questions, leurs craintes éventuelles, etc. Cette conférence s'adresse principalement aux enseignant-e-s chargé-e-s de l'élève concerné-e et au personnel susceptible d'entrer en contact avec lui ou elle (infirmier ou infirmière scolaire, secrétaire, psychologue, médiateur ou médiatrice, doyen-ne, ...). La direction y affirme un principe de tolérance zéro pour le harcèlement et la discrimination.

Cette intervention vise aussi à poser et à expliquer les changements qui vont intervenir à la suite de cette transition de genre tels que le respect du prénom d'usage et des pronoms correspondant au genre, le changement sur les listes scolaires, les changements physiques éventuels (mue, pilosité, développement mammaire, etc.), l'encadrement de l'élève si des besoins particuliers se font ressentir, etc.

**3<sup>E</sup> SÉANCE : L'INTERVENTION AUPRÈS DE LA OU DES CLASSE(S) CONCERNÉE(S)**

Cette intervention se déroule sur une période de 45-50 minutes. Il s'agit d'une présentation générale de la thématique trans\* et de la transition de genre entreprise par leur camarade. Elle s'adresse principalement aux élèves qui côtoient régulièrement l'élève concerné-e (classes principales et parallèles). Cette intervention vise notamment à expliquer les changements qui vont intervenir à la suite de cette transition de genre, pour l'élève mais aussi pour ses camarades, tels que l'exigence du respect du prénom d'usage et des pronoms correspondants, et la mise en garde contre le harcèlement ciblé. Le principe de tolérance zéro pour le harcèlement et la discrimination y est affirmé par la direction ou l'enseignant.

Dans ce contexte en particulier, la Fondation Agnodice privilégie l'intervention d'un ou d'une professionnel-le trans\* avec une dimension de témoignage qui oriente les questions, parfois intrusives, des jeunes, sur l'adulte plutôt que sur leur camarade. Cette approche approfondit l'impact de l'intervention, son objectif ultime étant de rallier la classe à un soutien actif et à la protection de leur camarade.

**Changement de prénom et de genre dans les registres de l'école\***

*\*ces informations sont données à titre indicatif. Elles peuvent être soumises à des variations cantonales et sont donc à préciser avec les autorités concernées.*

Pour que le changement de genre à l'école apporte le soulagement attendu, encore faut-il que les systèmes administratifs ne viennent pas contredire publiquement son identité de genre.

Pour l'éviter, il convient, dès lors que le changement de genre est établi au sein de l'établissement scolaire, de modifier les registres de la manière suivante :

- **Liste de classe et documents d'évaluation** : à l'interne de l'établissement sous l'autorité de la direction. En général, l'outil de gestion administrative peut être modifié de manière à introduire le nouveau genre et le nouveau prénom dit « usuel », dans l'attente d'une modification des données officielles provenant du registre des personnes. Le prénom usuel figure dès lors sur les points de situation ou les documents édités avec le système informatique.
- **Document de certification** : la direction prend contact au cas par cas avec son autorité cantonale, la DGEO-DOP ou DGEP pour Vaud ou le DIP pour Genève.

### 3. Vers une école intégrative de la diversité de genre

Ce guide propose les bases essentielles d'une collaboration systémique réussie entre les établissements scolaires accueillant des élèves transgenres et les professionnel-le-s chargé-e-s de les orienter et de les soutenir à l'extérieur du système scolaire, dans les domaines familial, médical et social. Ses principes sous-jacents sont le respect de la différence et le droit de chacun à un cadre scolaire soutenant et bienveillant.

Chaque situation d'enfant ou d'adolescent-e trans\* est singulière et complexe, elle doit donc être considérée individuellement. Ce qui est bon pour l'un ne sera pas forcément bon pour un autre. Le domaine scolaire ne peut être considéré en isolement du contexte familial, de santé, relationnel et affectif. D'où l'intérêt de travailler en réseau avec les professionnel-le-s expérimenté-e-s et spécialisé-e-s de la Fondation Agnodice.

Si votre établissement scolaire est concerné par cette thématique et que vous désirez pouvoir offrir à vos élèves un environnement optimal pour la suite de leur scolarité, les intervenants de la Fondation Agnodice sont à votre disposition pour faciliter votre gestion de la situation pour le bien de chacun.

**E-mail** [info@agnodice.ch](mailto:info@agnodice.ch)  
**Téléphone** **079 855 78 42**  
**Site internet** [www.agnodice.ch](http://www.agnodice.ch)

Pour les élèves **de plus de 16 ans** dans un établissement d'enseignement post-obligatoire, il convient de s'adresser plutôt au Checkpoint de la Fondation Profa, dont l'intervenant sur l'axe trans\* est en mesure d'offrir des prestations comparables à celle d'Agnodice pour les plus jeunes. (**Checkpoint Vaud - trans@profa.ch - 021 631 01 77**)



ANNEXES

## 1. Questions-Réponses (FAQ)

### **L'un (l'une) des élèves de mon établissement a des attitudes et un habillement plutôt féminins (masculins) alors que c'est un garçon (une fille), que dois-je faire ?**

Certains jeunes se distancient des normes de genre. Cela peut surprendre mais ne signifie pas forcément que ce jeune se sente mal à l'aise dans son identité. Tant que l'habillement est conforme au Règlement de l'école, il n'y a pas lieu d'intervenir.

Afin de favoriser son identification comme un lieu sûr et bienveillant, l'école peut montrer des signes d'ouverture à la diversité. Ainsi l'élève sait qu'il s'agit d'un lieu où il peut, s'il le souhaite ou en ressent le besoin, s'adresser à des adultes de confiance pour parler de tout sujet qui le concerne.

A titre d'exemple :

- L'école montre des signes d'ouverture simples. Par exemple des affiches ou de la documentation (Agnodice, Vogay ou Dialogai, Lilith ou Lestime, annonce d'événements en lien avec la diversité, etc.) peuvent être apposés à l'infirmier, chez le médiateur ou la médiatrice, au secrétariat ou sur des panneaux d'affichage.
- Les professionnel-le-s de l'école montrent des signes d'ouverture en utilisant un vocabulaire inclusif.
- L'école peut mettre sur pied un projet autour des questions du vivre ensemble et du respect, dans lequel les thématiques de la diversité de genre et de l'orientation sexuelle seront également abordées.
- Les classes peuvent travailler sur les questions de normes et de stéréotypes, à l'aide de matériel pédagogique tel que, par exemple, « L'école de l'égalité ».
- Un-e professionnel-le de l'école peut être identifié-e comme personne de référence à qui on peut parler de la diversité sexuelle et de genre.

### **Une élève de mon école est isolée, mise de côté par les autres et ses résultats scolaires sont en baisse. C'est une fille, mais elle a l'air d'un garçon. Je dois rencontrer ses parents pour un entretien. Est-ce que je peux leur parler de ses attitudes et son habillement ?**

L'entretien peut être l'occasion de poser des questions ouvertes aux parents sur leur perception de leur enfant, sur comment cela se passe à la maison, sur la manière dont ils ressentent l'état de leur enfant. Il est important d'axer l'entretien sur l'inquiétude des professionnel-le-s

face à son isolement et ses résultats scolaires, mais là encore de ne pas présupposer d'une identité de genre trans\* alors que l'enfant ne s'en est pas ouvert et que l'on ne connaît pas la situation familiale. Il est important de dire aux parents, et à l'élève, que l'école compte des professionnel-le-s de la santé, tels qu'infirmier ou infirmière, médiateur ou médiatrice, vers qui l'enfant peut aller parler. L'école doit montrer une ouverture à la diversité, permettant à chacun-e de se sentir à l'aise.

### **Un élève vient parfois avec des hauts talons. Il a l'air très à l'aise, mais les autres élèves s'interrogent, ne savent pas comment réagir, sont gênés ou se moquent. Qu'est-ce que je peux faire ? Je pense qu'il est homosexuel.**

Du moment que son habillement ne contrevient pas au Règlement de l'établissement, il n'y a pas lieu de l'interdire. Si les hauts talons sont interdits dans le Règlement, ils sont interdits pour tous et toutes et on peut donc l'expliquer à l'élève, sans stigmatiser son choix vestimentaire. Il est également important de ne pas présupposer de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle d'un-e jeune sur la base de nos représentations. Lorsqu'un tel habillement pose problème aux autres élèves, il est possible de travailler sur les stéréotypes et les normes, ainsi que le respect de chacun-e. Certains vêtements sont considérés comme féminins ou masculins dans notre société et à l'heure actuelle, mais les normes sont changeantes selon les époques et les cultures. On peut donc amener les élèves à réfléchir aux normes imposées par la société, à les interroger, afin d'amener chacun-e à une plus grande tolérance face à une personne qui se distancie de ces normes. Il s'agira d'être attentif à ne pas stigmatiser le jeune concerné par des exemples trop directs et de privilégier un travail général sur les stéréotypes.

### **Un élève garçon me dit qu'il est une fille. Que dois-je faire ? Est-ce que je dois prévenir ses parents ?**

L'attitude à adopter s'articule d'abord autour du jeune. Il ne faut pas hésiter à lui poser quelques questions sur la situation familiale, sur ce que savent ou non ses parents et ses frères et sœurs, sur son souhait, ses plans ou son accord pour en parler avec sa famille, etc. S'il craint d'en parler lui-même à ses parents, la Fondation Agnodice peut l'y préparer. Rien ne doit être fait sans que le jeune n'ait donné formellement son accord. Il vous faudra peut-être quelques entretiens pour qu'il se sente en confiance et que vous puissiez préciser les besoins actuels et les désirs éventuels de changement de genre au niveau scolaire. N'ayez pas peur de demander si vous devez vous adresser à lui / elle avec un autre prénom et avec les nouveaux pronoms d'usage : passer de « il » à « elle ».

Si une situation délicate se présente, avec une famille non soutenante, que vous n'êtes pas à l'aise pour parler de ces questions, qu'aucun-e autre professionnel-le de l'établissement ne sache donner une réponse informée, n'hésitez pas à contacter la Fondation Agnodice pour que nous puissions, avec vous et le/la jeune, trouver la meilleure des solutions.

**Un élève a décidé d'entamer une transition. Nous avons fait une première séance pour en parler, mais maintenant je m'interroge car certains collègues sont très réfractaires. Ils craignent que les autres élèves soient perturbés. Que dois-je faire ?**

Dans un premier temps, il faut rassurer vos collègues. Les attitudes négatives, évitantes ou opposantes viennent souvent d'un manque d'information par rapport à cette thématique, la crainte de l'inconnu. La Fondation Agnodice peut organiser une séance de présentation pour les professionnel-le-s concerné-e-s de votre école, répondant à leurs différentes questions / interrogations / craintes. Cette séance permet de mieux cerner la thématique, les droits des élèves, les enjeux et les risques, leurs propres devoirs et d'offrir un espace interactif pour exprimer leurs questions, en débattre et y répondre. En ce qui concerne les élèves de l'établissement, la Fondation Agnodice peut également intervenir auprès des différentes classes de l'élève concerné-e. Ces passages dans les classes ont un impact positif sur le soutien de l'élève concerné-e et les cas de harcèlement disparaissent, ou diminuent et sont plus aisément et rapidement réglés en interne.

**Une élève a décidé d'entamer une transition de genre. Que vais-je faire si ses parents réagissent fortement ?**

Si les parents présentent d'emblée une forte résistance, il convient de construire la suite directement avec l'élève concerné-e. Deux situations peuvent se présenter :

- L'élève est majeur-e : comme l'indique la loi, une personne majeure n'a plus besoin d'un accord parental pour entreprendre divers changements. Vous n'êtes donc pas tenus de suivre les directives parentales, mais d'accepter la demande de l'élève et son désir immédiat de changement.
- L'élève est mineur-e : si aucune entente n'est trouvée avec les parents et que le ou la jeune a plus de 14 ans, il est arrivé que la Fondation Agnodice l'accompagne dans un processus écrit attestant de son « consentement éclairé », c'est-à-dire de sa pleine compréhension des conséquences (bénéfices et risques) de la transition de genre scolaire qu'il ou elle désire. Parfois même, le Service ou l'Office

de protection de la jeunesse doit être saisi si les parents présentent une hostilité pouvant mettre en danger le mieux-être physique et/ou psychique de leur enfant.

Néanmoins, les parents restent la ressource principale des jeunes. Nous préconisons toujours le dialogue et la mise en place d'un espace pour les parents afin de trouver des solutions. Il est primordial de travailler activement avec eux, sur différents plans avant d'envisager des solutions aussi radicales que celles citées plus haut. Beaucoup de parents, initialement dans l'incompréhension ou l'opposition, deviennent soutenant en participant aux réunions du groupe parents de la Fondation.

**Et que vais-je faire si ce sont les parents de ses camarades qui réagissent fortement ?**

La Fondation Agnodice peut, à l'invitation de la direction, organiser une soirée de parents. La situation leur sera expliquée et il sera répondu à toutes les questions et inquiétudes de ces parents. Le plus souvent, des réactions négatives trouvent leur origine dans la méconnaissance de la thématique plutôt que dans une véritable hostilité. Généralement, elles peuvent donc être surmontées.

**Un journaliste a entendu parler de la transition de genre d'un de mes élèves et veut me poser des questions pour faire un reportage. Que dois-je répondre ?**

Il s'agit de la sphère privée du jeune qui est protégée par la loi. Vous êtes soumis au secret de fonction. Vous ne devez donc pas répondre sur une situation précise, même en respectant l'anonymat du jeune, sans son accord écrit et celui de ses parents. Il ne vous appartient pas non plus de mettre en relation le journaliste avec l'élève ou ses parents.

Pour répondre de manière plus générale, il vous faut suivre les consignes usuelles pour la relation aux médias (direction d'établissement, autorité d'engagement, ...).

La Fondation Agnodice s'impose la même ligne de conduite et garantit formellement aux jeunes et à leurs parents une confidentialité absolue, excluant même de se poser en intermédiaire avec les médias. Il lui arrive par contre de répondre aux médias sur les besoins généraux des jeunes trans\*.

## 2. Références pour les jeunes trans\*

### Fondation Agnodice

Rue Marterey 38, 1005 Lausanne  
079 855 78 42 - info@agnodice.ch - www.agnodice.ch

- Jeunes de moins de 16 ans et leurs parents (résidant en Suisse romande) : orientation, conseil et soutien
- Professionnel-le-s des domaines scolaire, médical et social : information, conseil et formation

---

### Permanence trans\* du Checkpoint Vaud, Fondation Profa

Rue du Pont 22, 1003 Lausanne  
021 631 01 77 - trans@profa.ch - www.mycheckpoint.ch/fr/generic/les-personnes-trans-au-checkpoint

- Jeunes de plus de 16 ans et adultes : orientation, conseil et soutien

---

### DFJC Vaud: Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Route de Chavannes 37 Ouest, 1014 Lausanne  
021 623 3614 - info.upsps@vd.ch

---

### DIP Genève

Responsable des questions d'égalité et de prévention de l'homophobie et de la transphobie

Directrice du service ELEEV de la DGES II :  
Francine Novel - francine.novel@etat.ge.ch

---

### Associations LGBT

La plupart des associations LGBT romandes, particulièrement Vogay à Lausanne, 360 et le Refuge à Genève, mais aussi Alpagai en Valais, Juragai dans le Jura et Togayther à Neuchâtel intègrent aussi les jeunes trans\* dans leurs activités d'écoute et de soutien.

Leurs coordonnées figurent sur le site Mosaïc-info ainsi que d'autres ressources : [www.mosaic-info.ch/jeunes/ou-trouver-de-l-aide-jeunes](http://www.mosaic-info.ch/jeunes/ou-trouver-de-l-aide-jeunes)



Fondation Agnodice

Rue Marterrey 38  
1005 Lausanne  
079 855 78 42  
info@agnodice.ch  
www.agnodice.ch

Avec la collaboration de l'Unité  
de promotion de la santé et prévention  
en milieu scolaire (Unité PSPS)



Avec le soutien de :



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TELEGRAMS LUX

